

LES 3 B
Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros
Siège social : 8 Rue de la Claie
49070 BEAUCOUZE
480 628 593 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 17 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-sept mai,
Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Sébastien BLANVILLAIN,
demeurant 16 Chemin de la Chesnaye - JUIGNE SUR LOIRE - 49610 LES GARENNES SUR
LOIRE,

Cogérant de la société LES 3 B, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros,
divisé en 38 100 parts sociales, rappelle que

- aux termes d'une décision unanime des associés en date du 27 mars 2024, la collectivité des associés a :
 - autorisé la cession par Monsieur Ibrahim MRADEN à la Société FINANCIERE LES 3 B, tiers à la société, de 381 parts sociales,
 - **agréé expressément la Société FINANCIERE LES 3 B en qualité de nouvelle associée,**
 - décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cette cession, que l'article 8 des statuts serait de plein droit modifié, à compter du jour de la signification dudit acte à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social, comme suit :

« **ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social s'élève à la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 €).

Il est divisé en 38 100 parts sociales d'environ 13,12335958 euros chacun, entièrement souscrites et libérées comme il a été dit ci-dessus et attribuées à chacun des associés comme suit :

- **à la Société SEBELO**
neuf mille neuf cent six parts sociales, ci 9 906 parts sociales
numérotées de 1 à 9 906
- **à la société IM INVEST**
sept cent soixante-deux parts sociales, ci 762 parts sociales
numérotées de 11 371 à 11 751 et de 27 895 à 28 275

- **à Monsieur Sébastien BLANVILLAIN**
mille quatre-vingt-trois parts sociales, ci 1 083 parts sociales
numérotées de 9 907 à 10 989

- **à Monsieur Thibault GILBERT**
trois cent quatre-vingt-une parts sociales, ci 381 parts sociales
numérotées de 10 990 à 11 180 et de 27 514 à 27 703

- **à Monsieur Grégory ROBERT**
trois cent quatre-vingt-une parts sociales, ci 381 parts sociales
numérotées de 11 181 à 11 370 et de 27 704 à 27 894

- **à Monsieur Alexandre JOUIN**
sept cent soixante-deux parts sociales, ci 762 parts sociales
numérotées de 11 752 à 12 513

- **à Monsieur Nicolas DELAMORTE**
mille cinq cent vingt-quatre parts sociales, ci 1 083 parts sociales
numérotées de 14 239 à 15 762

- **à la Société FINANCIERE LES 3 B**
trois cent quatre-vingt-une parts sociales, ci 381 parts sociales
numérotées de 15 763 à 16 143

- **à Madame Aurélia BIRR**
trois cent quatre-vingt-une parts sociales, ci 381 parts sociales
numérotées de 16 144 à 16 524

- **à la Société FABKAR**
neuf mille neuf cent six parts sociales, ci 9 906 parts sociales
numérotées de 16 525 à 26 430

- **à Monsieur Fabrice BERTAY**
mille quatre-vingt-trois parts sociales, ci 1 083 parts sociales
numérotées de 26 431 à 27 513

- **à FINANCIERE BERNARD**
trois mille huit cent cinquante parts sociales, ci 3 850 parts sociales
numérotées de 28 276 à 29 425 et de 30 001 à 32 700

- **à FINANCIERE DENECHERE**
trois mille huit cent cinquante parts sociales, ci 3 850 parts sociales
numérotées de 12 514 à 13 088 et de 29 426 à 30 000
et de 32 701 à 35 400

- **à FINANCIERE BELLOUTI**
trois mille huit cent cinquante parts sociales, ci 3 850 parts sociales
numérotées de 13 089 à 14 238 et de 35 401 à 38 100

Total égal au nombre de parts composant le capital social	38 100 parts sociales
--	------------------------------

Le reste de l'article demeure inchangé. »

- suivant acte sous signature électronique via le procédé DocuSign Protect & Sign en date du 17 mai 2024 (ci-après l' « Acte de Cession »), Monsieur Ibrahim MRADEN a cédé 381 parts sociales de la Société à la Société FINANCIERE LES 3 B,
- que l'Acte de Cession a fait l'objet d'un dépôt électronique au siège social par courriel en date du 4 juin 2024, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 4 juin 2024, jour du dépôt électronique de l'Acte de Cession au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Sébastien BLANVILLAIN
Cogérant

DocuSigned by:
BLANVILLAIN SEBASTIEN
9D6BDC21053B49F...